



COMMUNICATION AUX MEDIAS

FOOTBALL - FIFA

INFORMATION CONCERNANT LA PROCEDURE

MICHEL PLATINI/FIFA (II)

Lausanne, 10 décembre 2015 – Lors de l'audience préliminaire tenue le 8 décembre 2015, la Formation du TAS en charge de l'arbitrage a entendu les arguments des parties concernant la levée temporaire de la suspension provisoire de 90 jours de M. Platini.

La décision de la Formation sera annoncée vers 10h00 le vendredi 11 décembre 2015.

La décision sera annoncée sur le site internet du TAS et par communiqué de presse.